



Violence conjugale et violence sexuelle

INTÉGRATION DES SERVICES – TERRITOIRE MONTRÉGIE-OUEST

Avec ou sans
processus
judiciaire

Centré sur
la personne

Personnalisé

Référéncé

Concerté

OUTIL DESTINÉ AUX INTERVENANTS

DÉTECTION, INTERVENTION ET RÉFÉRENCIEMENT DES PERSONNES AUTEURES DE VIOLENCE CONJUGALE (VC)

MISE EN CONTEXTE :

Cet outil vise à soutenir les intervenant·e·s, tous milieux confondus, dans la détection des comportements violents en proposant des principes de base. Son utilisation requiert toutefois une compréhension adéquate de la violence conjugale, il est donc essentiel d'être outillé et formé pour s'assurer d'appliquer adéquatement les principes de détection, d'intervention et de référence auprès des personnes auteures de VC.

PRINCIPES GÉNÉRAUX ET RAPPELS :



La violence conjugale peut survenir dans tout type de relation intime et peut persister, même longtemps, après une séparation.



L'intervention repose sur une posture professionnelle sans jugement, favorisant la divulgation et l'établissement d'un lien de confiance.



Les interventions de détection doivent être réalisées individuellement, c'est-à-dire sans la présence du ou de la partenaire.



L'évaluation doit inclure une documentation de l'historique de la relation et des comportements, en évitant toute conclusion hâtive, notamment dans les situations où la personne a tendance à s'auto-victimiser.



L'intervention doit affirmer clairement que toute utilisation de la violence est injustifiable et promouvoir la responsabilisation de la personne face à ses comportements.



La sécurité des victimes demeure en tout temps une préoccupation et une priorité.



La présence de facteurs associés à la dangerosité (notamment le refus de la rupture, l'augmentation récente de la fréquence et de la sévérité de la violence, les idées suicidaires, les signes de dépression ainsi que la jalousie obsessionnelle) peut nécessiter une consultation clinique auprès de la personne répondante institutionnelle de la cellule d'intervention rapide.



Une attention particulière doit être portée aux facteurs pouvant entraver la reconnaissance de la violence, notamment les préjugés liés au genre, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à une situation de handicap ou au milieu culturel.

1. Motifs de consultation de la personne et facteurs pouvant guider le choix de poser des questions de repérage

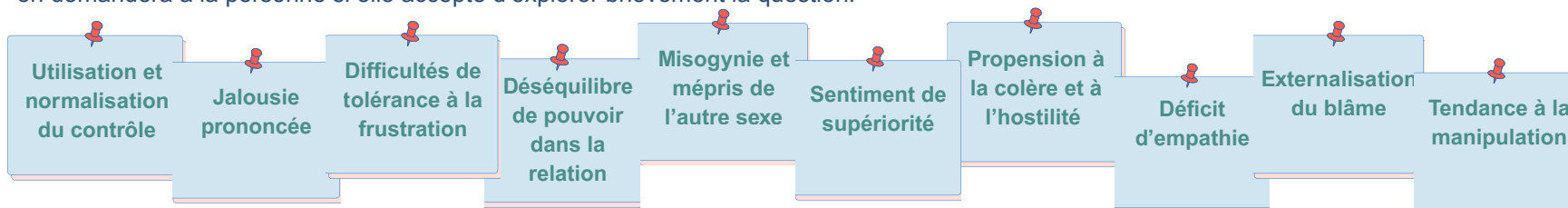
Les motifs de consultation des personnes auteures de violence peuvent être liés à leur problématique de violence, mais ils sont très souvent associés à des problématiques connexes ou à des conséquences de celle-ci. Très souvent, les personnes n'ont pas pris conscience que leurs difficultés peuvent découler de leur usage de la violence. Les principaux motifs sont :

Détresse psychologique et difficultés d'adaptation :	Dépression, anxiété, troubles cognitifs, irritabilité, difficultés d'autorégulation des émotions, dépendance ou toxicomanie.
Préoccupation liées aux enfants :	Problèmes de santé physique liés à l'exposition au stress chronique, difficultés d'apprentissage, problèmes de comportement et, à l'adolescence, trajectoires de décrochage scolaire, de violence ou de délinquance.
Difficultés conjugales ou contexte de rupture :	Difficultés à accepter la fin de la relation, à composer avec la séparation ou à s'adapter aux changements qui en découlent.
Situations de crise :	Incluant des idées suicidaires ou des tentatives de suicide.
Difficultés relationnelles :	Difficultés semblant découler, chez la personne auteure, de traits de personnalité narcissiques, antisociaux, limites ou compulsifs, ou encore d'un stress post-traumatique.

2. Questions facilitant le repérage et facteurs à observer chez la personne auteure de violence

- « Dans tous les couples, il y a parfois des frustrations, des insatisfactions ou des différends. Comment ça se vit dans votre relation ? »
- « Pouvez-vous me décrire précisément une situation récente de frustration, d'insatisfaction ou de différend qui vous a semblé particulièrement difficile ? »

En présence d'**indices d'une problématique de violence** ou de récits comportant le dévoilement de comportements d'agression ou de contrôle, on demandera à la personne si elle accepte d'explorer brièvement la question.



3. Exploration des comportements de violence et des facteurs de dangerosité

Des outils sont disponibles pour soutenir le repérage et l'intervention initiale auprès des personnes auteures de violence conjugale. Une formation de base sur l'intervention auprès de cette clientèle est recommandée afin d'en favoriser une utilisation adéquate. Par ailleurs, plusieurs outils peuvent être utiles pour la détection et l'accompagnement initial des personnes concernées par cette problématique. Les quatre outils suggérés ci-dessous permettent soit l'utilisation de questionnaires de repérage auprès de personnes à risque, soit de rappeler les principaux enjeux à explorer lors de l'intervention.

Outils :



- Questionnaire bref d'auto-évaluation
- Outil adapté de RADAR (comportements violents, dangerosité et conséquences)
- Guide de l'intervenant-e – Outil adapté de RADAR (comportements violents, dangerosité et conséquences)
- Exploration des formes de violence
- Exploration des stratégies de violence

4. Approche visant la reconnaissance du problème et la motivation au changement

CONSCIENTISER

- « *Est-ce la première fois que vous parlez de cette situation ?* »
- « *Aviez-vous jusqu'ici conscience des comportements violents que vous exercez dans votre couple ?* »

PRENDRE POSITION

- « *Personne ne mérite de subir de la violence. Je crois sincèrement que la violence n'est jamais une bonne façon de régler les problèmes de couple ou familiaux.* »

ENCOURAGER

- « *Vous pouvez mettre fin à vos comportements violents. Une aide professionnelle peut être très utile pour y parvenir. Elle peut vous aider à faire le point sur la situation, à réfléchir à des moyens concrets pour cesser vos comportements violents et pour développer un état de bien-être, de confiance et d'estime de vous-même.* »

COMPOSER AVEC LE RYTHME DE LA PERSONNE

La reconnaissance du problème de violence est rarement facile et rapide. Le renforcement des objectifs personnels et de la motivation au changement peut être facilité par l'approche cognitivo-comportementale de deuxième vague ainsi que par l'approche motivationnelle, reconnues comme de bonnes pratiques auprès des auteurs de violence (INESSS, 2025).

5. Référence vers les ressources spécialisées pour les personnes auteurs de VC

Dans la mesure où la personne reconnaît (même minimalement) un problème de violence exercée et qu'elle semble intéressée à consulter un service d'aide :

1. L'informer des conditions d'admissibilité (horaire, gratuité, confidentialité, etc.) :
 - Beauharnois-Salaberry, Vaudreuil-Soulanges et Haut-Saint-Laurent : [Via l'Anse](#)
 - Jardins-Roussillon : [AVIF](#)
2. Proposer un appel téléphonique immédiat si la personne accepte.

Si la personne n'est pas prête à entreprendre une démarche, des interventions peuvent être mises en place afin de favoriser la prise de conscience de ses comportements violents. Au besoin, un soutien clinique peut être obtenu auprès des organismes AVIF ou Via l'Anse.

SITUATIONS DE DANGER IMMINENT



En cas de risque de mort, de blessures graves ou de menace pour la sécurité des enfants, informer la personne que des mesures exceptionnelles seront prises (par exemple : alerter la police, DPJ, services d'urgence). Contacter immédiatement les ressources compétentes et assurer un suivi pour garantir la protection des victimes.

FORMATION DES INTERVENANTS

Formation de 3 heures gratuite offerte par les ressources pour auteurs de violence.



Sujets abordés :

- Mieux comprendre l'utilisation de comportements violents
- Portrait de la clientèle
- La demande d'aide des hommes
- Susciter et accompagner le changement
- Présentation des services et collaboration

Pour en savoir davantage sur la trajectoire sociojudiciaire des auteurs de violence :

[Trajectoire sociojudiciaire pour les personnes auteurs de violence](#)



450-692-7313



info@avif.ca



www.avif.ca



330 boulevard Pierre-Boursier,
suite 1200, Châteauguay



Via l'anse



450-370-3200



info@vialanse.com



www.vialanse.com



340 boulevard du Havre,
suite 203, Salaberry-de-
Valleyfield